

## **7 RECYPARCS OUVRIRONT A NOUVEAU LEURS PORTES DES DEMAIN.**

Ce lundi 20 avril matin, la Direction de Tibi et les Organisations syndicales se sont concertées dans le cadre d'une réunion du comité pour la Prévention et la protection au travail afin de convenir des modalités pratiques de réouverture des recyparcs de Tibi.

A partir de ce **mardi 21 avril 2020**, Tibi rouvrira **7 recyparcs sur lesquels 3 fractions de déchets seront acceptées** : les **déchets verts, les encombrants et le bois UNIQUEMENT**.

Des **conditions d'accès particulièrement strictes et contrôlées** seront de mise afin de pouvoir assurer la sécurité de notre personnel et des usagers, ce qui reste notre priorité.

Malgré cette réouverture partielle, nous invitons les usagers à ne se rendre dans nos recyparcs **qu'en cas d'absolue nécessité** durant la période de confinement.

Suite à la Circulaire ministérielle diffusée ce vendredi 17 avril après-midi par la Ministre de tutelle, Céline Tellier, en lien avec la décision du 15 avril 2020 du Conseil National de Sécurité de ne pas interdire l'ouverture des recyparcs, ainsi que de permettre la réouverture des magasins de bricolage et des pépinières, la Direction de l'intercommunale Tibi et les Organisations syndicales se sont concertées ce lundi 20 avril matin, dans le cadre d'une réunion du comité pour la Prévention et la protection au travail afin de convenir des modalités pratiques de réouverture des recyparcs de Tibi. La volonté commune était de pouvoir finaliser un plan de réouverture progressif des recyparcs selon des modalités pratiques qui permettent d'assurer la sécurité du personnel de Tibi et de rouvrir dans de bonnes conditions.

Le plan de réouverture progressif des recyparcs prévoit qu'à partir de ce mardi 21 avril, Tibi rouvrira **7 recyparcs (soit 1 de plus qu'initialement prévu) sur les 14 que compte la zone, ceux-ci étant répartis géographiquement de manière à pouvoir couvrir au mieux le territoire de ses communes associées et absorber les 3 fractions de déchets acceptées.**

Les recyparcs concernés sont :

- **Chapelle-lez-Herlaimont – Allée de la Valériane**
- **Charleroi 1 (Couillet I) – rue de Marcinelle 26**
- **Charleroi 2 (Ransart) – Rue des Rases**
- **Farciennes, Aiseau-Presles, Châtelet (FAC) – Rue Odon Godart à Farciennes**
- **Gerpennes (Joncret) – Rue de Jean-Joseph Piret 100**
- **Montigny-le-Tilleul (Landelies) – Chemin de la Falgeotte**
- **Pont-à-Celles (Luttre) – en face de la gare**

Les horaires habituels sont d'application : ouverture du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00 et le samedi de 09h15 à 17h30, fermeture le dimanche, le lundi et les jours fériés.

Tous les autres recyparcs de la zone Tibi restent fermés à ce stade.



En ce qui concerne les fractions de déchets acceptées, **elles sont élargies de manière à pouvoir absorber une plus grande partie des déchets issus de la réouverture des magasins de bricolage et des jardineries : uniquement les déchets verts, le bois et les encombrants seront acceptés.** Ces fractions de déchets sont valorisées grâce à des équipements propres à Tibi.

**DES CONSIGNES STRICTES D'ACCES AUX 7 RECYPARCS SONT IMPERATIVEMENT A RESPECTER PAR LES USAGERS :**

- Seuls les **déchets verts, le bois, les encombrants seront acceptés !**
- Limite : 1m<sup>3</sup> max. par jour.
- Entrée autorisée dans le recyparc uniquement sur invitation du personnel présent sur place et **uniquement moyennant le port d'un masque par les usagers.**
- 1 seul véhicule à la fois sera autorisé à se placer devant chaque conteneur.
- 2 personnes maximum seront autorisées à sortir du véhicule.
- Seules les personnes âgées de plus de 16 ans sont autorisées à sortir du véhicule.
- Respect strict de la distanciation sociale (1,5 mètres min. entre chaque personne).
- Temps de présence strictement limité au déchargement des déchets.
- Nous rappelons que les préposés ne déchargent pas les véhicules pour les citoyens.
- Aucune pelle, brosse, ramassette, ne sera mise à disposition des usagers qui devront veiller à apporter leur propre matériel.
- Les déchets tombés sur le sol aux abords des conteneurs devront être ramassés par les usagers.
- Si des déchets d'un autre type que les déchets acceptés sont présents dans le véhicule ou la remorque, l'accès au recyparc sera purement et simplement interdit.
- Le respect, la patience, la politesse et la courtoisie sont de rigueur.
- En cas d'abus, les sanctions prévues par le règlement d'accès aux recyparcs seront appliquées de manière drastique, notamment via des interdictions d'accès.

Ces conditions strictes d'accès devront **impérativement être respectées par tout usager sur les parcs, sous peine de s'en voir refuser l'accès.** Nous en appelons au sens civique de tout un chacun afin que tout se passe dans les meilleures conditions et que la sécurité, tant de notre personnel que des usagers, puisse être assurée, ce qui est pour notre intercommunale une condition impérative du maintien de la réouverture des parcs.

Le Président du Conseil d'administration, Gaëtan Bangisa, remercie l'ensemble du personnel et les délégations syndicales pour leur approche constructive et positive, dans ce contexte en évolution permanente. Il rappelle « *la nécessité de maintenir plus que jamais l'effort commun durant la période actuelle de confinement afin d'endiguer cette épidémie de Covid-19. Il est important de continuer à limiter les déplacements non essentiels, même si c'est difficile pour tout un chacun. Le meilleur déchet, c'est celui qui n'existe pas, plus que jamais. Des brochures d'information gratuites sur la réduction des déchets sont disponibles sur le site web de Tibi* ».

**Contact presse:**

**Françoise Lardenoey, 0476 88 47 98, francoise.lardenoey@tibi.be**

Page2/2

